Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_08_BIS-DE

Jambes larges Peu utilisé, en excellent état Joli vert "printemps"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Jean-Luc ESTOURNES,

Date de convocation : vendredi 28 mars 2025
Secrétaire de séance : Raymond VILLALBA

Etaient présents 43 titulaires, 1 délégué suppléant et 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric PUCHEU, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Saïd SOUITA, Jean-Paul PORTESSENY, Pierre BAHOUM, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Alain QUINTANA,

Suppléant : Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Frédéric LOUSTAU à Dominique QUEHEILLE, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Aurore GUEBARA à Louis BENOIT,

Absents : Jean-Claude COSTE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRERE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

RAPPORT N° 250410-08-FIN-

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_08_BIS-DE

PRESENTATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE
PRÉSENTATION DU POLE ACTION CULTURELLE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

C. CABON expose :

La culture demeure une compétence partagée.

Au niveau de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, la compétence culturelle relève du bloc des compétences supplémentaires relatives tant aux équipements culturels d'intérêt communautaire : la médiathèque intercommunale, la villa Bedat, le fort du Portalet, qu'à l'action culturelle.

Le pôle action culturelle et rayonnement du territoire, avec 27 agents, est structuré en silos, par champs d'intervention culturels : lecture publique, patrimoine avec le PAH dont le projet est intercommunautaire (Haut Béarn et Vallée d'Ossau), spectacle vivant, enseignement musical.
Lecture publique et patrimoine sont gérés en régie, et inscrivent leur action dans des réseaux territoriaux d'équipements au travers de collaborations avec les Communes.
Spectacle vivant (10 agents), avec l'EPA Espace Jéliote, et enseignement musical (17 salariés) avec l'association EMIHB, font l'objet d'une gestion externalisée.

Dans un environnement rendant nécessaire l'ajustement de nos politiques publiques tant au regard des évolutions des pratiques et des attentes, qu'au regard du contexte budgétaire contraint, la stratégie d'action en matière d'action culturelle n'a d'autres choix que de s'adapter.

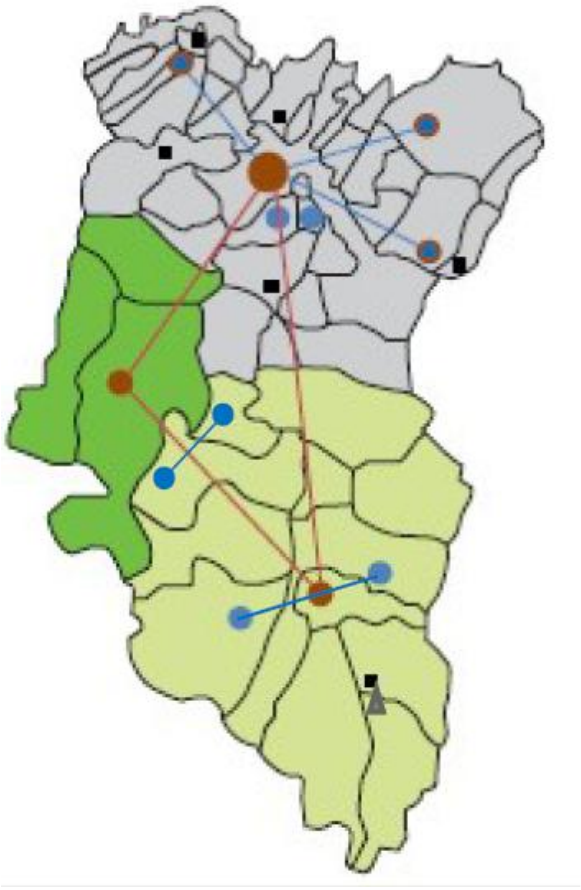

Maillage territorial :
un partenariat en cours de structuration entre la CCHB, Arette, Bedous, Borce – Etsaut – Urdos, Aren, Lasseube, Ogeu-les-Bains, Agnos, Lourdios-Ichère, Oloron Ste-Marie, Sarrance, Aydius, Gurmençon, Lescun, Etsaut, Asasp-Arros, Buziet, Esquiüle, Estos, Saucède, à travers la mise en réseau des équipements culturels (Cap sur le Patrimoine ! et lecture publique)

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_08_BIS-DE

Le compte administratif 2024

En 2024, l'action événementielle fut réduite, dans la lignée de 2023, pour se concentrer sur la mise à plat de nos politiques d'action et d'intervention, dans les différents champs culturels statutaires, en lien avec nos partenaires institutionnels, Etat - Région - Département - Communes. Cette redéfinition est désormais en cours de finalisation.

L'année 2024 a donc été marquée par un audit des risques psycho-sociaux du service lecture publique, réalisé par le CDG 64, et par la définition des stratégies d'action publique :

- avec l'accompagnement de Culture & Territoires, finalisé en janvier 2025,
- avec l'accompagnement d'Objectif Patrimoine (projet PAH) et d'Alaskaa (Cap sur le patrimoine !), dont les projets qui en découlent ont été finalisés fin 2024,
- avec l'accompagnement d'Artisans Conseils pour l'EMIHB, finalisé en fin du 1er semestre 2024.

En fonctionnement
Eu égard aux charges structurelles, l'activité culturelle de chaque service a été bornée, sans remettre en question le déploiement des compétences statutaires.
L'exécution budgétaire 2024 est conforme au prévisionnel, à l'exception d'un dépassement comptable de la dépense énergétique de la médiathèque des gaves due à des reports de paiement de 2023 en 2024.

En investissement, sur les 5 opérations présentées, 2 sont achevées : la finalisation du confortement du pont d'Enfer (225) et des travaux de rénovation énergétique de la médiathèque des gaves (240) ; 2 autres sont en cours d'exécution : l'élargissement du réseau intercommunal de lecture publique (188) et la mise en sécurité du fort du Portalet (119). L'opération à visée énergétique de l'espace Jéliote sera quant à elle reproposée pour un financement par subvention à l'EPA au BP 2025.

Le budget prévisionnel 2025

Sur la base des résultats des accompagnements sus-indiqués, auxquels s'ajoutera la formalisation de la convention d'objectifs pluriannuelle de l'EPA Espace Jéliote, le 1er semestre 2025 sera consacré à la définition du projet de service du pôle action culturelle et rayonnement du territoire.
Celui-ci sera le cadre de référence pour clarifier l'organisation interne, anticiper les évolutions, et répondre ainsi aux objectifs politiques fixés. Il vise à définir les modalités de pilotage (en introduisant de la collégialité), de coopération (en mode projet) et d'évaluation quantitative et qualitative des activités.

Pour répondre aux orientations politiques définies :

- positionner le rayonnement territorial de la politique culturelle au cœur de son action,
- accompagner la progression de l'offre de proximité,
- mobiliser et distribuer la ressource culturelle à travers les lieux culturels maillant le territoire,
- conforter l'éducation aux arts et à la culture vers tous les publics,
- développer l'offre documentaire et les activités du pôle Confluence,
- mettre en œuvre le projet PAH tel que redéfini,

Des moyens ont été précisés, et les plans d'actions pluriannuels feront l'objet de conventions partenariales.

L'année 2025 sera donc l'occasion d'opérer la réorganisation du pôle action culturelle et rayonnement du territoire, en adéquation avec les attentes du territoire. Comme présenté lors

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_08_BIS-DE

du débat d'orientations budgétaires, 2,4 postes seront créés. L'impact budgétaire sera contenu dans les limites de l'enveloppe budgétaire 2024.

1- COORDINATION

Objectifs :
> Accompagner la définition et mise en œuvre de la politique culturelle intercommunale
> Coordonner la déclinaison des objectifs de la politique culturelle dans les projets de service
> Initier et piloter des actions transversales
> Construire et accompagner les partenariats
> Promouvoir les actions culturelles, via les outils *Culture et Vous en Haut Béarn*

Inscriptions budgétaires :
Il s'agit quasi exclusivement de dépenses de rémunérations.
Mais aussi, du fait de la redéfinition du projet PAH intercommunautaire (Haut Béarn et Vallée d'Ossau), les actions et moyens jusqu'alors pilotés par le service PAH (volet EAC, plan d'actions de Cap sur le patrimoine !) qui ne concernaient que le Haut Béarn seront inscrits ici, de manière transitoire, dans l'attente de la restructuration des services et ses applications budgétaires.
Le corollaire de la redéfinition du projet PAH est la structuration du réseau des sites d'interprétation du patrimoine au travers de la démarche « Cap sur le patrimoine des Pyrénées béarnaises ! ». Le positionnement individuel des sites le composant, ainsi que le positionnement collectif ont été définis ; 2025 marquera la mise en œuvre des plans d'actions et de l'organisation validés.

2- ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Les enseignements artistiques correspondent à l'activité de l'école de musique intercommunale du Haut Béarn sous statut associatif, dont l'action est régie dans le cadre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques. Il s'agit d'une compétence intercommunale dont la gestion est assurée par une association. La CCHB contribue au fonctionnement de l'association via une participation annuelle. A ceci s'ajoute la mise à disposition à titre gracieux d'un agent à hauteur de 0,5 ETP.
Objectifs :
> Elaborer un projet d'établissement s'inscrivant dans le schéma départemental, et prenant en compte à l'échelle intercommunale les liens et complémentarités entre les antennes territoriales,
> Définir et mettre en œuvre des actions culturelles fédératrices,
> Asseoir la pérennité du fonctionnement et de la compétence intercommunale

Moyens
> Nombre de disciplines : 16 instruments + éveil musical, formation musicale, chant et ensembles
> Bénévolat

Inscriptions budgétaires
> Cette proposition correspond à la participation intercommunale à l'association EMIHB, gestionnaire de la compétence « enseignement musical ».
> A noter, sur la base du nouveau projet d'établissement, les modalités de la réorganisation doivent être discutées avec l'EMIHB et le Conseil départemental 64.

3- EVENEMENTIEL

Le budget événementiel esr désormais limité aux aux actions événementielles statutaires (Junte de Roncal), la programmation dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, et à l'éducation artistique et culturelle et au soutien aux acteurs associatifs dans le cadre de projets associant les services culturels.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_08_BIS-DE

Objectifs :
> Définir et mettre en œuvre des actions culturelles fédératrices,
> Déployer une programmation en éducation aux arts et à la culture

4- PATRIMOINE

Objectifs :
> Définir et mettre en œuvre la politique intercommunale dans le champ du patrimoine ;
> Accompagner la mise en œuvre du projet PAH ;
> Assurer la gestion des 2 sites de l'écomusée ;
> Assurer la mise en œuvre du projet scientifique et culturel de la Villa Bedat ;
> Finaliser le positionnement touristique du site du fort du Portalet ;
> Contribuer à l'entretien du Camp de Gurs, au travers de la participation au syndicat mixte de gestion du site (avec la Communauté de Communes du Béarn des Gaves) ;
> Initier et construire des partenariats

Suite à l'obtention du renouvellement du label national Pays d'Art et d'Histoire, le projet à l'échelle des Pyrénées béarnaises (Ossau + Haut Béarn) a été redéfini.
Trois enjeux ont été validés : la lisibilité et l'accessibilité du patrimoine, l'accompagnement des stratégies paysagères, urbaines, et de préservation du bâti, et enfin l'amélioration du fonctionnement, la capacité d'engagement et d'appropriation politique du dispositif PAH.
Le contenu du projet et ses impacts tant financiers qu'organisationnels ont été redéfinis.

Concernant la villa Bedat, la programmation 2025 sera centrée sur la biodiversité.
A noter la pérennisation du partenariat avec un opérateur culturel du Pays de Nay, l'association *Chemins des arts*, et le dispositif *Villa des Arts*.
2025 sera surtout une année transitoire du fait de la redéfinition du projet culturel et de l'organisation des services.

Concernant le syndicat mixte de gestion du camp de Gurs, créé par les 2 EPCI Haut Béarn et Béarn des gaves, les dépenses d'entretien sont réparties à parts égales. Il s'agit de l'entretien du site.

Compétence supplémentaire de la CCHB, la gestion des deux sites de l'écomusée de la Vallée d'Aspe (Lourdios-Ichère et Sarrance) est inscrite dans les statuts.
La CCHB assume dès lors les charges courantes liées à l'ouverture saisonnière des sites, et l'aménagement scénographique.
A noter, un diagnostic de la scénographie du site de Sarrance est en cours ; le BP2025 prévoit les investissements afférents.

Concernant le fort du Portalet enfin, son projet d'exploitation a été défini en 2024. Le site entre désormais dans une phase de développement touristique, dont la gestion relèvera à compter du 1.07.2025 du pôle développement touristique.
Le rôle du pôle action culturelle sera l'accompagnement à la création de la scénographie permanente, la définition et la mise en œuvre de projet de médiation à l'attention du public scolaire, et la programmation artistique temporaire.

5- LECTURE PUBLIQUE

Le projet culturel redéfini, en matière de lecture publique un contrat territoire-lecture aves l'Etat sera défini. Cette démarche constitue un véritable outil opérationnel pour une définition de la stratégie intercommunale de développement de la lecture publique, et sa gouvernance technique et décisionnelle.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_08_BIS-DE

2025 sera aussi marquée par l'extension du réseau vers quatre sites, aux positionnements différents (Arette, Aydius, Etsaut, Lescun).

> Equipements actuels : 1 médiathèque intercommunale – tête de réseau (1 bibliothèque communale intermédiaire, 5 bibliothèques-relais communales, 5 points-lecture communaux)
> Bénévoles : 50 et Personnel communal : 2
> Nombre de documents mutualisés : 100 000 documents
> Programmation artistique et culturelle à structurer

Inscriptions budgétaires :
La charge que représentent la maintenance et le fonctionnement du bâtiment est importante. Mais les dépenses énergétiques en particulier sont prévues à la baisse.
Le maintien du niveau de dépenses culturelles à celui de 2024 se justifie par l'encadrement déjà défini l'année passée, et par le fait que le réseau intercommunal s'étend à de nouveaux sites. Là encore, il s'agit d'une année de transition, le temps de préparer la mise en place du nouveau projet, ainsi que la convention de partenariat avec l'Etat et le Département.

6- SPECTACLE VIVANT / EPA ESPACE JELIOTE

Consécutivement au recrutement d'une nouvelle direction pour l'Espace Jéliote, Centre National de la Marionnette (CNMa), en 2023, les attentes des partenaires publics pour la conduite des missions d'intérêt public confiées à cet établissement culturel ont été précisées (CCHB, département, région, Etat). L'année 2025 sera mise à profit pour préciser le projet d'établissement et le traduire dans une convention triennale d'objectifs engageant l'ensemble des partenaires.

Objectifs :

> Accompagner et soutenir la création artistique dans le domaine de la marionnette,
> Etre un lieu de diffusion de spectacles de marionnette et toute action permettant la rencontre entre les arts de la marionnette et les habitants,
> Proposer une programmation pluridisciplinaire, intégrant des propositions spécifiquement destinées aux enfants et aux jeunes,

Pour rappel, voici les attendus de la CCHB tels qu'inscrits dans la note d'orientation pour le recrutement d'une nouvelle Direction :

- Une programmation équilibrée, garante de pluridisciplinarité : dans les arts vivants, et les arts de la marionnette notamment, mais aussi dans le cadre de collaborations croisées avec les opérateurs culturels de proximité en vue d'une variété de propositions artistiques
- L'inscription d'Espace Jéliote dans une démarche territoriale d'éducation artistique et culturelle : la communauté de communes du Haut Béarn s'engage à développer l'EAC pour les enfants, les jeunes, mais également pour les adultes, en particulier là où les habitants restent encore éloignés de l'offre culturelle, pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou autres.
- La structuration d'une approche des publics : renforcer l'analyse des publics du territoire pour pouvoir introduire de nouvelles formes d'échanges, voire de gouvernance, permettant de réinterroger régulièrement le projet, sous divers angles, et de le nourrir de nouvelles ambitions.
- Le renforcement de la place des artistes sur le territoire : le Haut Béarn a vocation à toujours plus accompagner la création artistique, en donnant de la visibilité aux professionnels.
- Une méthodologie permettant une plus grande appropriation du projet du CNMa, par les partenaires de l'EPA et les acteurs du territoire, ainsi que d'envisager des collaborations nouvelles (partenariats publics - privés…).
- Ouvrir les lieux culturels pour en faire des lieux de vie.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_08_BIS-DE

Inscriptions budgétaires :
La convention régissant les relations entre la CCHB et l'EPA inclut un volet financier qui stipule :

- La mise à disposition d'agents intercommunaux : actuellement au nombre de 5 ;
- Les prestations de services-supports : RH, finances, technique, culture, informatique, communication, estimées à 37 700 € ;
- La refacturation des contrats énergétiques (gaz) jusqu'au raccordement au RCU en cours d'année ;
- Une participation annuelle au fonctionnement de l'établissement, au service du projet. Elle est proposée à iso 2024.

En investissement, est proposée une subvention (montant maximal) afin de contribuer au financement des travaux de réfection de la toiture et d'amélioration énergétique, dont le montant sera précisé dès stabilisation du plan de financement.

Propositions de BP 2025 – fonctionnement :

LIBELLES	Fonctionnement dépenses BP 2025	Fonctionnement recettes BP 2025
Coordination culture	256 067,06 €	5 920 €
EMIHB	167 516 €	24 153,67 €
Evènementiel	45 500 €	8 000 €
Villa Bedat	325 669,11 €	600 €
Fort du Portalet	44 433,59 €	29 563,37 €
PAH	93 963,78 €	51 856,69 €
Camp de Gurs	9 300 €	0,00 €
Lecture publique	583 429,02 €	13 500 €
Ecomusée	19 513,93 €	3 700 €
Spectacle vivant – EPA Espace Jéliote	776 397,91 €	263 573,38 €

Proposition de BP 2025 – investissement :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES	BP 2025 RECETTES
188	Extension du réseau lecture publique	58 720.25 €	66 000 €		2 000 €
Imputation 2041581	Subvention pour le projet de toiture et réseau chaleur Jéliote	16 200 €	100 000 €		
225	Pont d'enfer	16 322.60 €		115 000 €	
Imputation 21621	Acquisition fond anciens	336 €	2 500 €		
21838	Matériel informatique		700 €		
2188	Autres immobilisations corporelles		40 700 €		18 396.23 €
2158	Autres installations, materiel et outillage technique		6 000 €		

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS, B. MORA et R. VILLALBA),

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250410-250410_08_BIS-DE

- **APPROUVE** le programme de la politique culturelle de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2025 du présent rapport,

- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance	Le Président
Signé RV	*Signé BU*
Raymond VILLALBA	Bernard UTHURRY